

Département de l'ALLIER

Arrondissement de MONTLUÇON

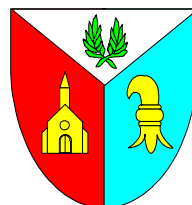


MAIRIE DE LA CHAPELAUDE

1, Place du 11 Novembre
03380 LA CHAPELAUDE

☎ 04 70 06 45 01

communedelachapelaude@orange.fr



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE

Date de la Réunion : 13 DÉCEMBRE 2021

Date de la convocation : **6 décembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Formant la majorité des membres en exercice :

Etaient présents : **MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT - Guillaume BRODIN - Angélique CABANNE - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Arlette REY - Pierrette ROUGIER**

Absents excusés : **M. Olivier ARROYO - Mme Sylvia DUMONTET**

Absent : /

Secrétaire de Séance : **Mme Isabelle GOMES**

Procuration : /

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

➤ **Marché SENEZE CHARRIOT PAYSAGE : Avenant n° 1 :**

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 001 – Nomenclature 1.1**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée la notification le 7 juin 2021 à l'entreprise SENEZE CHARRIOT PAYASAGE du lot n° 2 « Espaces verts » pour un montant de 81 321 € HT.

Le maître d'œuvre a adressé un avenant n° 1 pour ce marché de travaux. Il concerne l'augmentation des surfaces de plantations et la réalisation d'un platelage en chêne sur un pont au niveau de la liaison piétonne pour un montant de 3 663,60 € HT soit 4 396,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte l'**avenant n° 1** présenté par BTM Etudes, maître d'œuvre de l'opération, d'un montant de 3 663,60 € HT portant le montant total du **lot n° 2** du marché à **84 984,60 € HT**.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

➤ **Le Point sur l'avancement des travaux :**

Les travaux se sont bien déroulés, les deux entreprises (COLAS et SENEZE CHARRIOT PAYSAGE) ont travaillé conjointement.

Les finitions restent à faire notamment : pouzzolane à mettre sur la bâche des plantations, marquage au sol à reprendre, racks à vélo à poser.

L'engazonnement se fera au printemps.

CONVENTION SDE : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 002 – Nomenclature 1.7**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude AUGIAT, adjoint, qui rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'énergies.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) coordonne plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

A ce jour, 4 conventions de groupements de commandes sont en vigueur. Il convient d'apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations.

Il est ainsi proposé d'adopter une nouvelle convention de groupement de commandes, multi-énergies et indépendantes du niveau de puissance, qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE 03.

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes " énergies ",

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur AUGIAT Jean-Claude, présentant la convention de groupement de commandes pour « l'achat d'énergies », après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies.

ADMISSIONS EN NON VALEUR AU SERVICE ASSAINISSEMENT :

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 003 – Nomenclature 7.10**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la présentation en non-valeur transmise par le Service de Gestion Comptable d'un montant global de 2 492,61 € au budget du service assainissement.

Considérant les motifs de la présentation en non-valeur de ces montants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Admet en non-valeur la somme **de 2 492,61 €** au budget du service assainissement.
- Précise que la dépense sera imputée au compte 6541.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

➤ Budget Principal :

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 004 – Nomenclature 7.1.3**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Considérant les dépenses à venir à l'opération 257 « Matériel, mobilier pour la cantine », le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier comme suit les inscriptions de crédits budgétaires :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
023	1 500,00 €	7381	1 500,00 €	2188-257	1 500,00 €	021	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €	TOTAL	1 500,00 €	TOTAL	1 500,00 €	TOTAL	1 500,00 €

➤ Service assainissement :

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 005 – Nomenclature 1.7**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Afin d'admettre en non-valeur diverses recettes du service assainissement prises en charge en 2006 et de 2008 à 2017, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de modifier comme suit les inscriptions de crédits budgétaires :

COMPTE	LIBELLÉ	MONTANT
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-2 000,00 €

POINT ÉCOLE :

- Le stock de mobilier sera utilisé pour accueillir trois nouveaux élèves à la rentrée de janvier, un réapprovisionnement en tables est à envisager.
- Le matériel commandé pour la cantine sera livré courant du premier trimestre.
- Concernant l'organisation du cross de la St Nicolas prévu le 18 décembre, un mail sera envoyé aux parents dont les enfants sont inscrits pour connaître leur position en raison de la crise sanitaire. Le maintien de la manifestation ou non sera décidé à l'issue de la consultation.

Arrivée de Guillaume BRODIN à 19h20.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BOULE CHAPELAUDATE :

📁 **Délibération n° 21 12 13 _ 006 – Nomenclature 7.5.5**

⇒ **Document déposé en Préfecture le 16 décembre 2021**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de l'association « La Boule Chapelaudate » sollicitant une subvention communale.

Après étude du bilan financier fourni, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et une abstention (David LAFAYE), décide d'octroyer une subvention de **150 €** à cette association.

Cette dépense est inscrite au budget principal 2021 au compte 6574.

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES EXTINCTEURS :

Suite à la vérification annuelle des extincteurs, il apparaît que plusieurs d'entre eux sont à remplacer à l'école maternelle et à la salle des fêtes. La dépense correspondante, s'élevant à 1 029 € HT, soit 1 234,80 euros sera inscrite au budget 2022.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Diagnostic énergétique mairie :**

Le SDE a été sollicité pour établir un diagnostic en vue de la rénovation éventuelle du bâtiment de la mairie.

➤ **Dispositif départemental « Reconquête des Centres-villes et Centres-bourgs »**

M. THOMAS de la Direction de l'aménagement du territoire va venir exposer les possibilités de subventions pour les investissements à venir notamment au titre du dispositif « Reconquête des Centres-villes et Centres-bourgs ».

➤ **Bilan des vaccinations :**

La demande est forte. Des créneaux seront ouverts en janvier pour les deux antennes de vaccination de La Chapelaude et d'Huriel, à savoir les mercredis après-midi des semaines impaires à La Chapelaude et les jeudis après-midi des semaines paires à Huriel.

➤ **Encaissement de la subvention plan de relance de la construction durable :**

Le montant de 26 600 € correspondant à la subvention notifiée au titre du plan de relance de la construction durable a été encaissée.

➤ **Projet d'extension du réseau d'assainissement :**

Une extension du réseau d'assainissement aux Malvaux est à l'étude pour un coût estimé avoisinant les 300 000 €.

➤ **Cérémonie des vœux :**

Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux n'est pas programmée pour l'instant.

➤ **Remerciements de la paroisse :**

L'équipe mission de la paroisse St François d'Assise remercie la municipalité d'avoir fait procéder au nettoyage de l'église en vue de l'organisation d'un après-midi festif autour de la naissance de Jésus le 5 décembre dernier.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Daniel PASCUAL informe que le blog de la commune a été supprimé. Il fait place au site qui est maintenant opérationnel.

➤ Jean-Louis CHEMINET est en contact avec ORANGE qui est à l'origine du trou creusé devant la boulangerie. L'entreprise doit le recontacter pour convenir d'un rendez-vous cette semaine.



Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 17 janvier à 18 heures 30
Séance levée à 20h15

<u>Alain DUBREUIL</u>	<u>Jean-Louis CHEMINET</u>	<u>Corine MANGERET</u>	<u>Jean-Claude AUGIAT</u>
<u>Angélique CABANNE</u>	<u>Isabelle GOMES</u>	<u>Georges GUYOT</u>	<u>David LAFAYE</u>
<u>Daniel PASCUAL</u>	<u>Arlette REY</u>	<u>Pierrette ROUGIER</u>	